

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6406 - COLISEE LAFFITTE / CDC / ENSEMBLE IMMOBILIER PARIS

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. Châteaudun SAS, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après la "CDC") envisage d'acquérir 50 % des droits de propriété indivis sur un ensemble immobilier à usage de bureaux (situé à Paris (9^{ème}) 21 à 29 rue de Châteaudun, 26 à 30 rue Saint Georges, 45 à 51 rue Laffitte) auprès de la société Colisée Laffitte, filiale du Groupe AXA, qui restera propriétaire de 50 % des droits de propriété indivis restant.
2. Les Parties à l'Opération sont:

AXA

3. Colisée Laffitte est une société d'investissement immobilier, filiale du Groupe AXA (Groupe actif dans le domaine des services de protection financière). Colisée Laffitte est présidée par la société AXA REIM France.

CDC

4. La Caisse des Dépôts et Consignations est un établissement public à statut spécial, au service de l'intérêt général et du développement économique de la France, actif dans les domaines de l'immobilier, de l'environnement, de l'investissement et capital investissement et des services.